



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Secrétariat général
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau du droit de l'environnement**

Le préfet

à

**Mesdames et Messieurs les maires
du département du Gers**

(en communication à Mme la sous-préfète de l'arrondissement de Condom et à M. le sous-préfet de l'arrondissement de Mirande)

Auch, le **15 MAI 2025**

Objet : avis d'information au public

P.J. : 1

Les commissaires enquêteurs conduisent des enquêtes publiques dans des domaines divers tels que l'urbanisme, la loi sur l'eau ou l'expropriation pour cause d'utilité publique notamment. Ils sont désignés pour mener des procédures par le président du tribunal administratif de Pau, par le préfet ou par le maire, selon la réglementation applicable au projet.

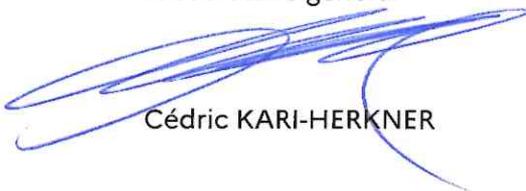
Les commissaires enquêteurs sont inscrits sur une liste d'aptitude renouvelée chaque année. Cette liste est arrêtée par une commission paritaire présidée par le président du tribunal administratif de Pau. Lors de la tenue de cette commission annuelle, sont également examinées les candidatures des personnes souhaitant exercer les fonctions de commissaire enquêteur.

Vous trouverez sous ce pli un « avis d'appel à candidature aux fonctions de commissaire enquêteur au titre de l'année 2026 » destiné à informer les personnes intéressées des modalités de recrutement relatives à cette fonction.

Je vous remercie de bien vouloir afficher cet avis en mairie. Mes services se tiennent à la disposition des futurs candidats pour tout renseignement qui leur paraîtrait utile.

Très cordialement,

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général


Cédric KARI-HERKNER